AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier, 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL 30,00 F

BULLETIN N° 152 de MAI 1973.- DLP-8-5-73521679

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE.- (Poiriers et Pommiers)

La protection assurée par le dernier traitement (traitement conseillé dans le bulletin du 20 Avril) va devenir insuffisante alors que des contaminations primaires très importantes sont toujours à redouter.

Il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement dans tous les vergers.

S'il y a lieu, intervenir, en même temps contre l'Oïdium, les Chenilles défoliatrices, les Mineuses du feuillage, les Pucerons.

Dans les vergers en fleurs, ne pas utiliser de pesticides susceptibles de nuire aux Abeilles.

NOTA.- Les éclosions d'Araignées rouges (Panonychus ulmi) sont en cours, mais il est encore trop tôt pour intervenir.

MONILIA.- (Arbres à fruits à noyau)

Effectuer un traitement dès la fin de la floraison avec l'un des produits suivants : bénomyl, folpel, méthylthiophanate, mancozèbe, thiabendazole, thirame.

S'il y a lieu, intervenir en même temps contre les Chenilles défoliatrices et les Pucerons.

XYLEBORE.- (Toutes essences fruitières)

Les dégâts causés par cet insecte (nombreux petits trous sur le tronc et les branches charpentières) sont parfois graves dans certains vergers.

S'il y a lieu, effectuer par beau temps, un traitement avec un produit à base de lindane ou de parathion.

ASPERGES

MOUCHE DE L'ASPERGE.- Vol en cours

Dans les Aspergeraies en voie d'établissement, ne pas négliger la lutte contre cet insecte (pour les produits à utiliser, consulter le bulletin n° 150 de MARS 1973).

P. 334

./..

C O L Z A

MELIGETHES.-

Dans l'ensemble les populations restent faibles et dans la grande majorité des cas, il est inutile d'effectuer un traitement.

Il est rappelé qu'à partir du moment où le Colza commence à fleurir il n'y a plus lieu d'intervenir, l'insecte n'étant plus nuisible.

F R A I S I E R S

POURRITURE GRISE.- (Botrytis)

Il est rappelé que la protection doit commencer dès le début de la floraison et se poursuivre jusqu'à l'apparition des premiers fruits verts.

Utiliser : bénomyl, dichlofluanide, méthylthiophanate ou thirame.

PROTECTION DES ABEILLES

En cas de traitement insecticide ou acaricide sur une culture en cours de floraison, seuls les produits réputés comme non dangereux pour les Abeilles peuvent être utilisés (ces produits sont indiqués dans le bulletin n° 151 d'AVRIL 1973).

Clermont-Ferrand, le 3 Mai 1973.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station "AUVERGNE & LIMOUSIN"

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 856 du 3 Mai 1973 - ABONNEMENT 1973 - Expédition n° 8

Dernière note parue : Supplément n° 1 au Bulletin n° 151, le 20 Avril.

RECTIFICATIF AU BULLETIN TECHNIQUE

N° 152 de MAI 1973

\- - - - - -

Une regrettable erreur de transcription s'est glissée dans le texte concernant la bactériose du noyer.

Au lieu de 250 g de cuivre métal par hl

lire : 150 grammes de cuivre métal par hl

P 335